

N° 6479A⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et**
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.7.2013)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 juillet 2013 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de certaines dispositions du Titre 4 – De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et**
- b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 juillet 2013 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 4 décembre 2012 et 4 juin 2013;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 12 juillet 2013.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

